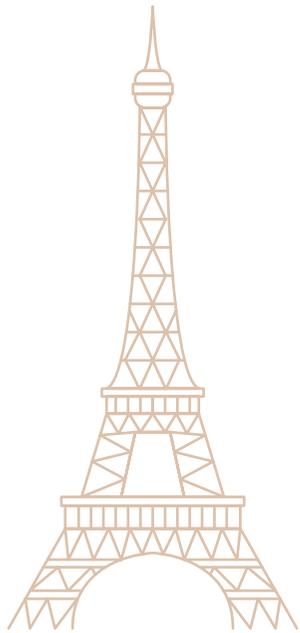


# RAPPORT ANNUEL

20  
23



Réunir les deux rives  
de la Méditerranée au cœur de Paris



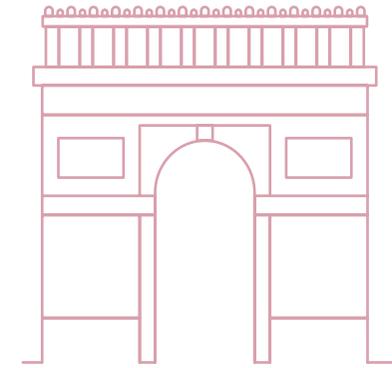
## PRÉSENTATION

- 03 Le mot du Président
- 05 La Banque BIA en quelques mots
- 07 Organes de contrôle et de direction



## RAPPORT FINANCIER

- 09 Bilan
- 11 Compte de résultat
- 12 Annexe des comptes annuels, exercice clos le 31 décembre 2023
- 15 Informations complémentaires aux comptes annuels au 31 décembre 2023



## RAPPORT DE GESTION

- 30 Rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration
- 42 Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise
- 47 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 51 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées



# LE MOT DU PRÉSIDENT

*Le contexte d'environnement international est toujours très instable. La croissance et le commerce mondiaux ont eu du mal à maintenir leur élan en 2023, l'impact du rebond postpandémique s'est estompé et les conditions monétaires se sont resserrées face aux pressions inflationnistes.*

*Des tensions dans le secteur bancaire sont également apparues tant aux États-Unis (Silicon Valley Bank) qu'en Suisse (Crédit Suisse), ce qui a temporairement perturbé les marchés financiers mondiaux et entamé la confiance des investisseurs.*

*Dans le même temps, les niveaux de risque géopolitique se sont accentués avec la prolongation de la guerre en Ukraine et, le déclenchement des hostilités à Gaza. Certains marchés clés tels que la Libye et l'Algérie, continuent de bénéficier d'un prix du pétrole toujours dynamique.*

*Au niveau de la BIA, les discussions menées tout au long de l'année 2023 entre les actionnaires ont permis d'aboutir à la décision de prolongation de la vie de la BIA.*

*Fort de cette volonté commune des actionnaires, la BIA a entrepris les chantiers de mise en œuvre de la modernisation de son système d'information. Parallèlement la BIA a relancé son activité commerciale sur différents axes, développement de son cœur de métier traditionnel, le trade finance (crédits documentaires et escompte) sur les pays actionnaires (Algérie, Libye) mais aussi sur de nouveaux marchés (Irak, Egypte, Jordanie, Turquie), et ouverture de nouvelles lignes de crédit avec des banques africaines.*

*Pour l'avenir, fort de l'appui de ses actionnaires, l'atteinte des objectifs de croissance sera facilitée par la levée de la contrainte des grands risques et par le renforcement judicieux des ressources humaines et des capacités additionnelles en matière d'équipements informatiques.*

M. Lahouari RAHALI  
Président du Conseil d'Administration

A detailed line-art sketch of a Parisian cityscape, featuring the Eiffel Tower in the center, various buildings with windows and balconies, and a domed structure on the right. The sketch is rendered in a light brown color against a white background.

# PRÉSENTATION



## LA BANQUE BIA EN QUELQUES MOTS

### HISTORIQUE

Créée en 1975 au cœur de Paris, la Banque BIA a changé de raison sociale en 2006. Destinée depuis son origine au renforcement et au développement des relations économiques et financières entre la France et les pays arabes, la Banque BIA s'est d'abord spécialisée dans les années quatre-vingt dans le financement des flux commerciaux entre la France, l'Algérie et la Libye. Les années 2000 ont consacré l'amorce d'une nouvelle stratégie commerciale élargie à l'ensemble de l'espace méditerranéen ainsi qu'à l'Afrique subsaharienne.

Ainsi la Banque BIA est-elle devenue une banque de référence en France et en Europe au service du développement des relations commerciales entre les deux rives de la Méditerranée. La nouvelle stratégie mise en œuvre se décline autour de trois axes : "client - efficacité - Méditerranée" :

- En tant qu'entreprise, la Banque BIA a pour vocation de gagner de nouveaux clients, de les fidéliser, de nouer des partenariats, de mobiliser ses équipes sur les objectifs de la stratégie orientée client ;
- En tant que banque et espace réglementé de création de valeurs, elle veille à garantir la qualité, la réactivité, la sécurité et l'efficacité des opérations dans le respect de la réglementation ;
- En tant que banque de référence de la Libye et de l'Algérie en France et en Europe, la Banque BIA veille en permanence à assurer un niveau de qualité de service qui soutient la comparaison avec la concurrence. Elle offre à sa clientèle l'avantage de la connaissance des marchés et de l'environnement de la rive sud de la Méditerranée.

### L'ACTIONNARIAT

Le capital de 158 100 000 euros est détenu à parité par deux banques d'État, l'une algérienne : la Banque Extérieure d'Algérie, l'autre libyenne : la Libyan Foreign Bank. Chacune d'elles est la première dans son pays et dispose de moyens financiers importants, étant notamment en charge des transactions sur les hydrocarbures vers les pays importateurs (Amérique du Nord, Europe, Asie). Elles assurent pour le compte de grandes entreprises de ces pays les relations financières avec la zone OCDE. Elles sont donc particulièrement soucieuses de leur réputation et de l'image de marque de leurs filiales, et spécialement de leur filiale française, la Banque BIA.

## MÉTIERS

### CRÉDIT DOCUMENTAIRE

Au sein des métiers de financement à l'international, le crédit documentaire constitue le cœur d'activité de la Banque BIA. L'évolution des opérations de crédit documentaire continue de traduire tout aussi bien le soutien naturel des maisons mères que l'élargissement et le renforcement de nos relations avec de nombreuses institutions bancaires, dans les pays fondateurs et dans le monde. La spécialisation et l'expertise reconnue sur le métier de crédit documentaire permettent à la Banque BIA d'assumer le rôle essentiel qui lui a été assigné depuis sa création : faciliter les opérations de commerce extérieur et conseiller les clients sur des marchés qui lui sont parfaitement familiers.

### MOYENS DE PAIEMENT

Le développement des opérations commerciales entre la France et l'Algérie d'une part, et la Libye d'autre part, a favorisé le triplement de l'activité de détail de la banque au plan des transferts et du recouvrement des chèques. Le service personnalisé que notre banque met à la disposition de ses clients contribue à dynamiser les transactions.

### FINANCEMENTS ET GARANTIES

La taille de la banque permet une réactivité pour une clientèle sélectionnée. La Banque BIA propose différents types de concours afin d'accompagner sa clientèle dans le développement de son activité :

- Crédits commerciaux ;
- Escompte de créances ;
- Crédits de trésorerie à court terme ;
- Crédits financiers ;
- Crédits hypothécaires ;
- Garanties de marchés, de paiement...

### TRÉSORERIE-CHANGE

Au sein de la Banque BIA, la trésorerie-change a pour mission d'optimiser la gestion de trésorerie, mais également d'apprécier et de gérer les risques de marché générés par les activités de la banque. Très actif sur les opérations interbancaires, le front-office intervient également sur le marché des changes afin d'assurer une mission de conseil et d'intermédiation et d'accompagner les clients confrontés à une problématique de couverture.



## MARCHÉS

### TYPLOGIE DE NOTRE CLIENTÈLE

La Banque BIA est un acteur majeur du développement du commerce entre la France et les principaux pays de la zone sud de la Méditerranée. Son activité est organisée autour de deux pôles clientèle.

- **Les banques**

La Banque BIA est l'interlocuteur privilégié des principales banques algériennes et libyennes sur toutes les opérations bancaires du commerce extérieur. Elle intervient aussi dans les principaux pays d'Afrique et du Moyen-Orient, notamment dans le cadre d'opérations documentaires, de syndication, de financement, et d'émissions de garanties. La Banque BIA confirme les crédits documentaires émis par des banques situées dans un grand nombre de pays, notamment des pays émergents. Elle s'inscrit également comme un acteur important du marché interbancaire, essentiellement sur des opérations à court terme.

- **Les entreprises**

La Banque BIA finance les entreprises qui exportent ou qui ont vocation à développer un chiffre d'affaires sur ses marchés de prédilection. Le développement de cette catégorie de clientèle s'est intensifié à partir de 2003.



## ORGANES DE CONTRÔLE ET DE DIRECTION

### Actionnaires

Banque Extérieure d'Algérie	50%
Libyan Foreign Bank	50%

### Conseil d'administration

Lazhar Latreche	<i>Président</i>
Mohamed Gioma Miloud Alzarzour	<i>Vice Président</i>
Hani Alhmali Allafi Ibrahim	<i>Administrateur</i>
Mohamed Belala	<i>Administrateur</i>
Banque Extérieure d'Algérie Représentée par Zine Eddine Bouzit	<i>Administrateur</i>
Libyan Foreign Bank Représentée par Naji Mohamed Issa Belgasem	<i>Administrateur</i>

### Direction générale

Mustapha Ben Khalifa	<i>Directeur général</i>
Mohamed Megrad	<i>Directeur Général Délégué</i>

### Commissaires aux comptes

BM&A	
Becouze	

### Comité des risques

Mohamed Gioma Miloud Alzarzour	<i>Président</i>
Zine Eddine Bouzit	

The background of the page is a detailed architectural sketch in a light green color. It depicts a large, classical-style building with a prominent dome topped with a cross, a portico with columns, and a grid-like structure on the right side. The sketch is rendered with fine lines and cross-hatching for shading.

# RAPPORT FINANCIER



## Bilan (en milliers d'euros)

ACTIF	31.12.2023	31.12.2022	Variation 1 an
Caisse banques centrales, CCP	4 458	3 275	36,12%
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	441 137	186 896	136,03%
Opérations avec la clientèle	99 055	119 936	-17,41%
Obligations et autres titres à revenu fixe	18 975	20 092	-5,56%
Actions et autres titres à revenu variable	1 247	19 266	-93,52%
Participations et autres titres détenus à long terme	97 209	143 299	-32,16%
Parts dans les entreprises liées			
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Location simple			
Immobilisations incorporelles	35	50	-29,35%
Immobilisations corporelles	780	841	-7,21%
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de négociation et de règlement			
Autres actifs	1 684	20 569	-91,81%
Comptes de régularisation	911 209	1 728	-47,27%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>568 381</b>	<b>372 797</b>	<b>52,46%</b>

## Hors-Bilan (en milliers d'euros)

COMMITMENTS GIVEN	31.12.2023	31.12.2022	Variation 1 an
Engagements de financement	5 256	3 710	41,68%
<b>Engagements de garantie</b>	<b>187 582</b>	<b>200 601</b>	<b>-6,49%</b>
Engagements sur titres			



PASSIF	31.12.2023	31.12.2022	Variation 1 an
Banques centrales, CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	216 321	65 543	230,05%
Opérations avec la clientèle	222 683	156 298	42,47%
Dettes représentées par un titre			
Autres passifs	1 191	1 720	-30,76%
Comptes de régularisations	7 116	2 637	169,80%
Comptes de négociation et de règlement			
Provisions pour risques et charges	5 205	26 559	-80,40%
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRBG			
Capital souscrit	158 100	158 100	
Primes d'émissions			
Réserves	1 816	1 816	
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau (+/-)	-39 876	-26 725	49,21%
Résultat de l'exercice (+/-)	-4 175	-13 151	-68,26%
Résultat en instance d'affectation			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>568 381</b>	<b>372 797</b>	<b>52,46%</b>

ENGAGEMENTS REÇUS	31.12.2023	31.12.2022	Variation 1 an
Engagements de financement			
Engagements de garantie	20 801	10 733	93,81%
Engagements sur titres			



## Compte de résultat (en milliers d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022	Variation 1 an
+ Intérêts et produits assimilés	19 247	5 866	228,08%
- Intérêts et charges assimilées	-9 610	-695	1283,22%
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées			
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées			
+ Produits sur opérations de location simple			
- Charges sur opérations de location simple			
+ Revenus des titres à revenu variable	62		
+ Commissions (produits)	931	892	4,35%
- Commissions (charges)	-217	-187	16,05%
+/- Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de négociations	43	175	-75,74%
+/- Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de placements et assimilés	834	-5 636	-114,80%
+ Autres produits d'exploitation bancaire	20	22	-6,87%
- Autres charges d'exploitation bancaire		-3	
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>11 310</b>	<b>435</b>	<b>2501,72%</b>
- Charges générales d'exploitation	-12 428	-11 636	6,80%
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-155	-231	-32,84%
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 273</b>	<b>-11 433</b>	<b>-88,87%</b>
Coût du risque	-1 954	-2 464	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 227</b>	<b>-13 897</b>	<b>-76,78%</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	43	938	
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-3 184</b>	<b>-12 959</b>	<b>-75,43%</b>
+/- Résultat exceptionnel	8	-192	
- Impôts sur les bénéfices (+/-)	-999		
+/- Dotations/reprises de frbg et de provisions réglementées			
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-4 175</b>	<b>-13 151</b>	<b>-68,26%</b>



## Annexe des comptes annuels, exercice clos le 31.12.2023

### 1. PRINCIPES COMPTABLES ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque BIA ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, dans le respect des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables.

### 2. INTÉRÊTS ET COMMISSIONS

Les intérêts et commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru, constatés prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondants à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

### 3. CONVERSION DES COMPTES ET ÉTATS FINANCIERS EN DEVICES.

Les créances, dettes, engagements hors-bilan, libellés en devises (hors zone de la monnaie unique) sont convertis en Euros aux cours de change déterminés par la Banque de France à la clôture de l'exercice. Les produits et charges en devises, relatifs à des prêts, des emprunts et assimilés, des titres ou des engagements hors-bilan, sont convertis en euros au cours du comptant lors de leur passation dans le compte de résultat mensuellement.

### 4. OPÉRATIONS DE CHANGE

Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation des comptes de position sont portés en résultat à chaque fin de période. Les contrats de change non dénoués à la date de clôture, et couverts par des opérations au comptant, sont réévalués au cours du comptant de fin d'exercice. Les reports et déports calculés lors de la conclusion des contrats sont enregistrés prorata temporis en compte de résultat.

### 5. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition décomposée selon le règlement ANC2014-03 diminuées des amortissements calculés selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation prévue, conformément au règlement ANC2014-03. Les immobilisations incorporelles correspondent aux logiciels informatiques.

### 6. TITRES

Les « obligations et autres titres à revenu fixe » sont constitués de titres de type obligataires. Les primes et décotes sont amorties de façon linéaire suivant la durée de l'engagement.

Les obligations détenues sont soit classées en titres de placement soit en titres d'investissement selon l'objectif de conservation des titres jusqu'à l'échéance.

Au 01 avril 2023, à la mise en place de son portefeuille d'investissement la BIA a décidé de transférer trois titres détenus en portefeuille de placement en portefeuille d'investissement.

Les actions et autres titres à revenu variable sont composés d'OPCVM et de titres de type actions cotés estimés au plus bas du cout, du prix de revient ou de la valeur du marché. Ils sont classés en portefeuille de placement.

La rubrique « Participations et activité de portefeuille » comprend des titres de participation détenus de façon durable et comptabilisés au plus bas du prix de revient et de leur valeur déterminée sur la base de l'actif net.

### 7. CRÉANCES ET ENGAGEMENTS DE SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07. Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les créances sur les établissements de crédits et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale y compris les intérêts courus non échus.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

#### a. Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées ; elles demeurent dans leur poste d'origine.



## b. Créances douteuses

Les encours douteux sont des encours porteurs d'un risque de crédit correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins. Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré (situation financière dégradée par exemple) ;
- lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures collectives (redressement, liquidation judiciaire) ainsi que les assignations devant un tribunal international.

En application des dispositions de l'article 2221 du règlement ANC2014- , une distinction est pratiquée, au sein de l'ensemble des risques de crédits, entre les encours sains, les encours douteux et les encours douteux compromis. Les encours douteux sont déclassés comptablement en encours douteux compromis, lorsque les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et lorsqu'un passage en perte à terme est envisagé. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert des créances en encours douteux compromis.

Au regard des dispositions de l'article 2221-5 du règlement ANC 2014-07, les créances restructurées font l'objet d'un reclassement en encours sain. Sur ces créances, il est également procédé à l'enregistrement d'une décote calculée par référence à des prix de marché constatés sur ces créances ou des créances de même nature et de mêmes caractéristiques ayant fait l'objet de transactions récentes. Les charges et produits relatifs à la gestion des décotes sur les créances restructurées sont inscrits en coût du risque.

## 8. DÉPRÉCIATIONS SUR ENCOURS

Conformément aux règles en vigueur, chaque créance douteuse est estimée à son risque de non recouvrement à la clôture de l'exercice. Les critères d'appréciation des risques que nous avons définis, sont basés sur l'environnement économique et politique d'une part, sur la nature intrinsèque de la créance d'autre part, mais aussi sur la cotation de la créance sur un marché réglementé s'il y a lieu.

Les intérêts impayés, ainsi que les intérêts courus sur les encours douteux non compromis sont intégralement provisionnés.

## 9. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes ordinaires, comptes et avances à terme.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## 10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La Banque BIA applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions, à savoir :

- Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise ;
- Une provision est comptabilisée dans les états financiers lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé, dont il est probable ou certain qu'il provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et que cette sortie de ressources peut être estimée de façon fiable.

Les provisions comptabilisées au passif du bilan comprennent notamment les provisions relatives aux risques pays, aux engagements de retraite et de médaille du travail, aux litiges et aux risques divers.

## 11. PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

La méthodologie interne de la BIA consiste à attribuer une note sur la base des trois critères suivant :

- Un critère basé sur une note à moyen terme émanant d'experts externes reconnus travaillant dans le cadre de l'OCDE,
- Un critère basé sur une note court terme déterminée par la COFACE sous la désignation de rating@pays,
- Un critère d'évènements graves.

Chaque critère détermine un certain nombre de points dont la somme donne la note pays finale. Cette note est comprise entre 2 (la meilleure) et 41 (la plus dégradée).

La base provisionnable est constituée des opérations suivantes :

- Toutes les opérations financières quelle que soit la durée, hors opérations interbancaires,
- Toutes les opérations interbancaires d'une durée résiduelle supérieure à 6 mois,
- Toutes les opérations commerciales d'une durée résiduelle supérieure à 12 mois.



Des réducteurs de risques peuvent s'appliquer sur la base provisionnable. La provision risque pays est ensuite calculée par la multiplication de la base provisionnable par le taux pays correspondant. Au 31 décembre 2023, le stock de provision pour risques pays est de 2,5 millions d'euros.

## 12. ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les dispositions réglementaires relatives aux régimes des retraites complémentaires obligatoires sont appliquées à travers les cotisations, comprises dans les charges de l'exercice, versées à des organismes de retraite prévus par la Convention Collective.

Les engagements de retraite font l'objet d'un provisionnement, selon l'option prescrite aux dispositions de l'article L123.13 du code de commerce.

En application de la recommandation CNC n° 03 – R – 01 les engagements relatifs aux médailles du travail sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les cotisations sociales suivant la législation en vigueur relatives aux engagements sociaux font également l'objet d'un provisionnement.

## 13. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus. Il présente également les engagements liés aux opérations de Crédit Documentaire.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Banque BIA.

## 14. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE ET DE PRÉSENTATION

Les comptes de l'exercice sont présentés selon le format découlant de l'application des dispositions du règlement ANC 2014-07.

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

En 2023, les sommes versées au titre des accords transactionnels dans le cadre de litiges prud'homaux ont été classés au niveau des frais de personnel alors qu'ils étaient précédemment portés en charges exceptionnelles.

## 15. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2023, les principaux faits marquants sont les suivants :

### a. Contexte macro-économique

Le contexte de hausse de taux a eu des effets importants sur le produit net bancaire, tel que détaillé dans le paragraphe « Informations complémentaires | 17. Produit net bancaire ». Les principales causes sont :

- Un effet prix avec la hausse des taux
- Un effet volume, la Banque BIA ayant bénéficié de ressources complémentaires placées à des conditions favorables, sur des prêts au jour le jour ou à terme.

Par ailleurs, au regard du conflit Russo-Ukrainien, la Banque BIA a revu ses principales expositions.

### b. Contrôle fiscal

La BIA a reçu le 27 juin 2022 la notification de la mise en œuvre d'un contrôle fiscal. Une proposition de rectification a été reçue le 21 avril 2023 portant sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2021, ainsi que sur les déclarations de TVA portant sur la période du 01/01/2019 au 30/04/2022.

La Banque BIA conteste la quasi-totalité des points soulevés.

Une provision à ce titre a été enregistrée dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

### c. Changement de gouvernance

Au cours de l'exercice, la gouvernance a évolué avec la nomination d'un nouveau Directeur Général et d'un nouveau Directeur Général Délégué.

## 16. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Un contrôle URSSAF 2023 s'est déroulé au cours du 4eme trimestre 2023, au regard des échanges en cours, la notification de redressement porterait sur un montant de 57 milliers euros.

L'Assemblée Générale de janvier 2024 a décidé de proroger la durée de la société de 50 ans, jusqu'en 2074.



## Informations complémentaires aux comptes annuels au 31 décembre 2023

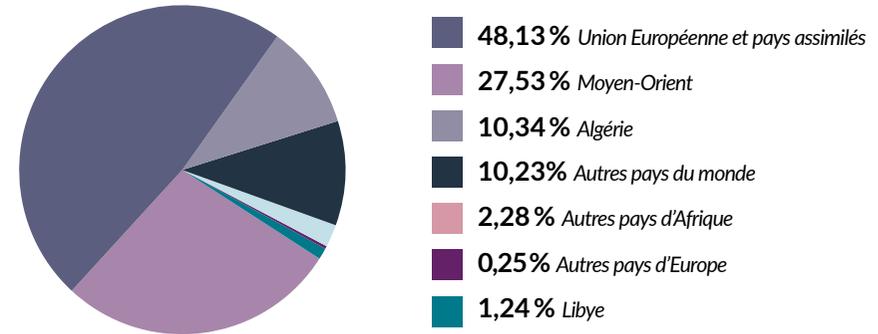
### 1. TOTAL DU BILAN

En clôture, le total de bilan est stable et s'élève à 568 381 K€, contre 372 797 K€ à fin 2022.

### 2. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES

La répartition géographique des créances brutes reste quasiment inchangée d'un exercice sur l'autre. Les créances sur l'Union Européenne représentent toujours la majeure partie du total des créances à 48%, les créances sur le Moyen Orient représentent 28% et les créances sur l'Algérie représentent 10% du total.

#### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES au



### 3. OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Les comptes ordinaires débiteurs incluent essentiellement nos avoirs à vue chez les correspondants.

Les comptes et prêts à terme sont constitués majoritairement d'opérations de trésorerie interbancaires à court terme et de placement auprès de l'institut d'émission.

Les créances bancaires sur pays hors OCDE ressortent à 168 111 K€ et les provisions venant en diminution des actifs concernés s'établissent à 38 215 K€.

Au 31 Décembre, il n'y a pas de créance sur nos actionnaires recensée à l'actif du bilan.

#### Les opérations de trésorerie et opérations interbancaires se décomposent ainsi :

ACTIF (en milliers d'euros)	2023	2022
Caisse	465	479
Dépôts à vue auprès des Instituts d'émission	3 993	2 796
Comptes ordinaires	12 914	37 602
Comptes et prêts à terme	426 122	147 547
Créances rattachées Prêts banques	1 274	553
Valeurs reçues en pensions à terme	0	0
Créances douteuses	828	1 195
<b>TOTAL</b>	<b>445 595</b>	<b>190 171</b>



### Décomposition des opérations interbancaires

(Durée restant à courir)

(en milliers d'euros)	OP. au jour le jour	<= 1 mois	> 1 mois et <= 3 mois	> 3 mois et <= 6 mois	> 6 mois et <= 1 an	> 1 an et <= 5 ans	> 5 ans
Prêts à terme interbancaires	217 845	109 579	37 090	53 715	6 629	1 265	0

La hausse des encours interbancaires est due d'une part au remplacement issu de la réallocation de notre portefeuille titres et d'autre part à la forte hausse de nos ressources.

### 4. CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle sont composées des créances commerciales, des crédits et autres concours à la clientèle et des comptes ordinaires débiteurs.

Les créances rattachées sont agrégées à chacune des principales rubriques du bilan.

Les créances clientèle sur pays hors OCDE ressortent à 19.091 K€. Les décotes et provisions afférentes à ces actifs ressortent respectivement à 751 K€ et 14.313 K€.

(en milliers d'euros)	2023	2022
Créances commerciales	0	0
Crédits à la clientèle	94 201	101 110
Prêts terme à la clientèle financière	0	0
Comptes ordinaires	1 761	4 045
Créances douteuses nettes	3 086	14 769
Créances rattachées	7	12
<b>TOTAL</b>	<b>99 055</b>	<b>119 937</b>

### Décomposition des crédits clientèle (Durée restant à courir)

(en milliers d'euros)	<= 1 mois	> 1 mois et <= 3 mois	> 3 mois et <= 6 mois	> 6 mois et <= 1 an	> 1 an et <= 5 ans	> 5 ans
Créances clientèle	1 161	18 236	54 236	20 071	481	14



## 5 . TITRES

RÉCAPITULATIF AU 31.12.2023 (en milliers d'euros)		
Intitulé	Valeur comptable nette 2022	Valeur comptable nette 2023
Titres de placement	39 358	18 003
Titres de participation	143	97
Titres d'investissement		1 959
Titres douteux		262
<b>TOTAL</b>	<b>39 502</b>	<b>20 320</b>

RÉCAPITULATIF AU 31.12.2023 (en milliers d'euros)											
Intitulé	Base provisionnable			Provisions			Prime et décote	Valeur nette comptable en K€ 31/12/2023	% prov	Valeur au 31/12/23	Plus value latente
	Montant au 31/12/23 en K€	Montant au 31/12/22 en K€	Variation 2022/ 2021 en K€	Stock 31/12/23 en K€	Stock 31/12/21 en K€	Variation 2022/2021 en K€					
Titres de placement	23 682	45 785	-22 103	(7 086)	(8 208)	1 122	1 407	18 003	29,92%	18 003	259
Titres de participation	428	443	-15	(330)	(330)	-31		97	77,27%	97	
Titres d'investissement	2 016		2 016	(58)		-58	1	1 959	2,89%	1 959	
Titres douteux	523		523	(262)		-262		262	50,00%	262	
<b>TOTAL</b>	<b>26 648</b>	<b>46 228</b>	<b>-22 119</b>	<b>(7 736)</b>	<b>(8 508)</b>	<b>1 091</b>	<b>1 408</b>	<b>20 320</b>	<b>29,03%</b>	<b>20 320</b>	<b>259</b>

Le portefeuille titres est classé en titres de placement, titres d'investissements et titres de participations, celui ci est composé pour l'essentiel :

- De titres de type obligataires investisseur des Etats européens pour 1,7 millions d'euros, des grandes entreprises pour 4,5 millions d'euros, et de 13,6 millions d'euros sur des établissements bancaires.
- D'un titre de participation à l'étranger libellés en USD.

Les obligations détenues sont soit classées en titres de placement soit en titres d'investissement selon l'objectif de conservation des titres jusqu'à l'échéance. Au 01 avril 2023, à la mise en place de son portefeuille d'investissement la BIA a décidé de transférer trois titres détenus en portefeuille de placement en portefeuille d'investissement.



Le tableau d'échéances des titres est le suivant :

RÉCAPITULATIF AU 31.12.2023 (en milliers d'euros)							
Intitulé	Sans échéance et créances rattachées	Montant					
		Echu	< 1 an	entre 1 et 3 ans	entre 3 et 5 ans	entre 5 et 10 ans	> 10 ans
Titres de placement	1 405			963	14 653	982	
Titres d'investissement	16		1 489		453		
Titres de participation	97						
Titres douteux		262					
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 518</b>	<b>262</b>	<b>1 489</b>	<b>963</b>	<b>15 106</b>	<b>982</b>	

RÉCAPITULATIF AU 31.12.2022 (Hors créances rattachées et comptes de règlement) (en milliers d'euros)								
Intitulé	Encours brut	Provisions	Prime / Décote	Risque net au 31/12/23 en K€	% de Couverture	Valeur de marché au 31/12/23	Plus value latente	+ ou - value %
Titres de placement revenu fixe	20 004	-2 871	1 408	18 540	-7,32%	18 540		
Titres de placement revenu variable	5 520	-4 273		1 248	77,40%	1 506	259	20,72%
Encours douteux	523	-262		262				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>26 047</b>	<b>-7 405</b>	<b>1 408</b>	<b>20 049</b>	<b>23,03%</b>	<b>20 046</b>	<b>259</b>	

### SITUATION TITRES PARTICIPATIONS AU 31/12/2023

ARAB FINANCIAL SERVICES/MANAMA (BAHREÏN)

Cette société au capital social de USD 128.000.000, bénéficie du statut de banque d'investissement. Notre participation est de 0,36% soit 463.700 USD.

La BIA n'a pas comptabilisé de dividende depuis 2018 sur ce dossier. En 2023, la banque a procédé au regard de la situation de l'évolution de l'actif net de la société, à l'enregistrement d'une dotation aux provisions de 42 K€.

RÉCAPITULATIF TITRES DE PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)						
Transactions	Part BIA	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette comptable	Situation nette	Plus ou - values latentes
AFS	0,36%	420	-330	89	89	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>420</b>	<b>-330</b>	<b>89</b>	<b>89</b>	<b>0</b>



## 6. TYPOLOGIE DES CRÉANCES DOUTEUSES

Par classe d'actifs, la répartition des créances douteuses se décompose ainsi :

RÉCAPITULATIF au 31.12.2023 (en milliers d'euros)												
	Créances					Provisions						
Intitulé	Créances au 31/12/23 en K€	Créances au 31/12/22 en K€	Variation 2023 / 2022 en raison des fluctuations des taux de change	Variation 2023 / 2022 en raison de la variation de la créance	Variation 2023/2022 en K€	Stock 31/12/23 en K€	Stock 31/12/22 en K€	Variation 23 / 2022 en K€ en raison des fluctuations des taux de change	Variation 2023 / 2022 en K€ en raison de la variation de la créance	Total Variation 2023/2022 en K€	Risque net en K€	% couverture
Etablissements de crédits	39 042	35 413	3 629		3 629	38 215	34 219	3 638	358	3 996	828	-97,9%
Clientèle	20 906	29 918	-400	-8 611	-9 011	17 541	15 156	-241	2 626	2 385	3 365	-83,9%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>59 949</b>	<b>65 331</b>	<b>3 229</b>	<b>-8 611</b>	<b>-5 382</b>	<b>55 756</b>	<b>49 375</b>	<b>3 397</b>	<b>2 984</b>	<b>6 381</b>	<b>4 193</b>	<b>-93,0%</b>

En application des dispositions du règlement ANC2014-07, les encours douteux bruts sont présentés selon la répartition suivante :

### ZONES GÉOGRAPHIQUES

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS (en milliers d'euros)						
Zones	Encours bruts en milliers d'euros 2023	Provisions en milliers d'euros 2023	Encours nets en milliers d'euros 2023	31.12.2023	Encours nets en milliers d'euros 2022	31.12.2022
Europe	966	866	100	8%	125	5%
Moyen-Orient	40 773	40 014	758	62%	1 492	60%
Pays Africains	3 202	3 202	0	0%	141	6%
Autres pays	8 995	8 638	358	29%	715	29%
<b>TOTAL</b>	<b>53 936</b>	<b>52 720</b>	<b>1 216</b>	<b>100%</b>	<b>2 473</b>	<b>100%</b>

ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS (en milliers d'euros)						
Zones	Encours bruts en milliers d'euros 2023	Provisions en milliers d'euros 2023	Encours nets en milliers d'euros 2023	31.12.2023	Encours nets en milliers d'euros 2022	31.12.2022
Europe	1 070	0	1 070	35,93%	4 693	34,81%
Autres pays d'Europe	523	262	262	8,78%		
Algérie						
Moyen-Orient	4 805	3 158	1 646	55%	8 541	63%
Pays Africains					251	2%
<b>TOTAL</b>	<b>6 398</b>	<b>3 420</b>	<b>2 978</b>	<b>100%</b>	<b>13 485</b>	<b>100%</b>



## AGENTS ÉCONOMIQUES

ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS (en milliers d'euros)						
Agents économiques	Encours bruts en milliers d'euros 2023	Provisions en milliers d'euros 2023	Encours nets en milliers d'euros 2023	31.12.2023	Encours nets en milliers d'euros 2022	31.12.2022
Banques	39 042	38 215	828	68%	1 195	48%
Entreprises	12 171	12 087	84	7%	970	39%
États	2 226	2 226				
Particuliers	496	192	304	25%	308	12%
<b>TOTAL</b>	<b>53 936</b>	<b>52 720</b>	<b>1 216</b>	<b>100%</b>	<b>2 473</b>	<b>100%</b>

ENCOURS DOUTEUX NON COMPROMIS (en milliers d'euros)						
Agents économiques	Encours bruts en milliers d'euros 2023	Provisions en milliers d'euros 2023	Encours nets en milliers d'euros 2023	31.12.2023	Encours nets en milliers d'euros 2022	31.12.2022
Entreprises	6 398	3 420	2 978	100%	13 485	100%
<b>TOTAL</b>	<b>6 398</b>	<b>3 420</b>	<b>2 978</b>	<b>100%</b>	<b>13 485</b>	<b>100%</b>

### 7. AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Au 31 Décembre 2023, les autres actifs et comptes de régularisation sont ventilés comme ci après :

Les autres actifs à fin 2022 comprenaient les versements réalisés au titre d'un redressement fiscal pour 19 190 k€. Les recours juridiques possibles étant épuisés, cette créance a été passée en perte sur 2023, la provision pour risque constituée pour le même montant pour couvrir le risque de non-recouvrement a été reprise parallèlement (cf. note 12).

ACTIF (en milliers d'euros)	2023	2022
<b>Autres actifs</b>	<b>1 684</b>	<b>20 569</b>
Débiteurs divers	45	128
Etat (IS et TVA)	1 639	20 441
Dépôts et cautionnements constitués	1	0
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>911</b>	<b>1 728</b>
Valeurs à l'encaissement	0	0
Ajustement devises	0	0
Charges payées d'avance	319	303
Produits à recevoir	591	868
Report/déport à recevoir	0	0
Ecritures à régulariser	1	557



## 8. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

En valeur brute avant amortissements, le stock des immobilisations incorporelles, constitué essentiellement de logiciels informatiques, atteint 2 728 K€ et celui des immobilisations corporelles est de 7 399 K€ et ressortent en hausse d'un exercice sur l'autre.

VALEURS IMMOBILISÉES (en milliers d'euros)	Montant à fin 2022	Acquisitions	Cessions Rebutés	Montant à fin 2023
Immobilisations incorporelles	2 709	19		2 728
Immobilisations corporelles	7 325	75		7 399
Bien immobilier hors exploitation	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>10 034</b>	<b>93</b>	<b>0</b>	<b>10 127</b>

Conformément au règlement ANC 2014-03, les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation des biens, uniquement en mode linéaire.

AMORTISSEMENTS/PROVIONS (en milliers d'euros)	Montant à fin 2022	Dotations	Reprises sur Cessions	Montant à fin 2023
Amortissements immobilisations incorporelles	2 659	33		2 692
Amortissements immobilisations corporelles	6 484	122		6 606
Provision/bien immobilier hors exploitation	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>9 143</b>	<b>155</b>	<b>0</b>	<b>9 298</b>

## 9. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

À fin 2023, le niveau des ressources interbancaires sont en augmentation à 221 millions d'euros contre 65 millions d'euros à fin 2022.

Les dépôts à vue des banques sont essentiellement composés de comptes ordinaires de banques étrangères, principalement issus des pays de nos banques actionnaires.

Les dettes bancaires sur pays hors OCDE épousent la tendance générale et ressortent à 204 213 K€, ce qui représente 92% du total.

PASSIF (en milliers d'euros)	2023	2022
Comptes ordinaires	21 723	17 932
Comptes et emprunts à terme	193 351	47 187
Dettes rattachées	1 248	423
<b>TOTAL</b>	<b>216 321</b>	<b>65 543</b>

DÉCOMPOSITION DES OPÉRATIONS INTERBANCAIRES (Durée restant à courir) (en milliers d'euros)						
	<= 1 mois	> 1 mois et <= 3 mois	> 3 mois et <= 6 mois	> 6 mois et <= 1 an	> 1 an et <= 5 ans	> 5 ans
Prêts à terme interbancaires	100 478	2 078	19 099	71 697	0	0



## 10. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

En clôture, le niveau des ressources clientèle s'inscrit en hausse d'un exercice sur l'autre et ressort à 222 683 K€ contre 156 298 K€ en 2022.

Le niveau des dépôts à vue et à terme de la clientèle des pays hors OCDE ressort à 125 110 K€ et représente 56% de l'encours total des comptes créditeurs de la clientèle.

(en milliers d'euros)	2023	2022
Ordinary customer accounts	118 556	53 963
Dépôts de garantie	1 151	518
Comptes créditeurs à terme	98 584	101 807
Dettes rattachées	4 392	10
Autres sommes dues	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>222 683</b>	<b>156 298</b>

### COMPTES CRÉDITEURS À TERME ET DÉPÔT DE GARANTIE (Durée restant à courir) (en milliers d'euros)

	<= 1 mois	> 1 mois et <= 3 mois	> 3 mois et <= 6 mois	> 6 mois et <= 1 an	> 1 an et <= 5 ans	> 5 ans
Comptes créditeurs à terme	96 435	663	35	2 603	0	0

## 11. AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

À la clôture, le détail des soldes des rubriques autres passifs et comptes de régularisation est le suivant :

PASSIF (en milliers d'euros)	2023	2022
<b>Autres actifs</b>	<b>1 191</b>	<b>1 720</b>
Créditeurs divers	417	1 057
Etat (TVA-PL)	9	66
Charges sociales à payer	765	597
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>7 116</b>	<b>2 637</b>
Comptes exigibles après encaissement	1	27
Ajustement devises	0	0
Produits constatés d'avance	2 804	1 173
Charges à régler	985	1 235
Report/déport à payer	0	0
Ecritures à régulariser	3 326	202



## 12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont composées de provisions risques pays, de provisions pour risque fiscal, de provisions de nature sociale (engagements de fin de carrière, indemnités de détachement et risques prud'homaux) et de provisions diverses..

RÉCAPITULATIF AU 31.12.2023 DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en milliers d'euros)			
Intitulé	Provisions		
	Stock 31.12.2023 en K€	Stock 31.12.2022 en K€	Variation de stock 2022/2021 in K€
Risques pays	2 482	2 858	-376
Provision à caractère Fiscal	988	19 190	-18 201
Provision à caractère Social	1 709	4 344	-2 635
Autres provisions pour risques et charges	25	167	-142
<b>TOTAL</b>	<b>5 205</b>	<b>26 559</b>	<b>-21 354</b>

La provision pour risque fiscal existant à fin 2022 pour un montant de 19 190 k€ destinée à couvrir en totalité la créance portée à l'actif pour le même montant et relative aux impôts mis en recouvrement au titre d'un contrôle fiscal qui ne peut plus être remis en cause a été reprise en totalité en 2023.

Une reprise de provision de 2,8 millions a été enregistrée en 2023. Cette reprise de provisions à caractère social vient en diminution des montants versés au titre de la prime de détachement au départ d'un membre de la Direction Générale.

En application de la recommandation ANC RECO n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative au traitement comptable des engagements de retraite et avantages similaires, une reprise de provisions de 56 K€ au titre des engagements de retraite a été enregistrée.

Cette provision a été calculée selon les méthodes usuellement retenues en pareille matière basées sur la probabilité de départ en retraite du personnel, à l'âge de 66 ans pour les techniciens et 68 ans pour les cadres, actualisée au taux de 3,2%

## 13. DETTES SUBORDONNÉES

Néant.

## 14. FONDS PROPRES ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le capital social, entièrement libéré, est de 158.100 K€, soit 10.540.000 actions d'une valeur nominale de 15 euros chacune.

Les autres fonds propres sont négatifs et ressortent à -38.060K€, décomposés comme suit :

- Report à nouveau : -39 876 K€
- Réserve légale : 1 816 K€

A l'arrêté des comptes, le bénéfice net de l'exercice, après calcul de l'IS, ressort négatif à -4 175 K€.

L'affectation de ce résultat est proposée de la façon suivante :

- 4 175 K€ sera porté en report à nouveau. Le solde débiteur du report à nouveau sera donc à 44 051 K€.

(en milliers d'euros)	2023	2022
Capital souscrit	158 100	158 100
Réserves	1 816	1 816
Report à nouveau (+/-)	(39 876)	(26 725)
Résultat de l'exercice (+/-)	(4 175)	(13 151)
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>115 865</b>	<b>120 040</b>



## 15. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (en milliers d'euros)	2023	2022
Ouvertures de crédits documentaires	0	0
Autres ouvertures de crédits confirmés	5 257	3 710
Acceptations à payer ou engagements de payer	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 257</b>	<b>3 710</b>

Au 31 Décembre 2023, le niveau des encours relatifs aux engagements de financement est très faible. Le niveau des engagements avec les banques actionnaires est de 2 464 K€.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (en milliers d'euros)	2023	2022
Confirmations ouvertures de crédits	75 270	83 440
Autres garanties ordre établissements de crédit	9 411	8 863
Autres engagements irrévocables établissements de crédit	99 587	103 230
Autres garanties ordre de la clientèle	3 314	5 068
<b>TOTAL</b>	<b>187 582</b>	<b>200 601</b>

En clôture au 31 Décembre 2023, le niveau des engagements de garantie se situe en baisse de 7%. Le niveau des engagements avec les banques actionnaires ressort en baisse à 60.241 K€ à fin 2023; les engagements avec les actionnaires représentent 32% du total.

ENGAGEMENTS REÇUS EN GARANTIE (en milliers d'euros)	2023	2022
Garanties reçues des établissements de crédit	20 801	10 733
Garanties reçues des sociétés d'assurances et administrations	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>20 801</b>	<b>10 733</b>

Par ailleurs, la LFB a mis en place en date du 21 décembre 2023 un gage espèce de 75 millions de dollars afin de couvrir le risque de crédit et accompagner le développement commercial en cours.



## 16. ACTIFS GREVÉS / NON GREVÉS

La banque BIA n'a aucun actif grevé à fin 2023.

## 17. PRODUIT NET BANCAIRE

VENTILATION DU PNB (en milliers d'euros)		Charges (-)	Produits (+)	Total (+ ou -)	Total 2022
<b>+/- Intérêts et produits assimilés</b>		<b>-9 610</b>	<b>19 247</b>	<b>9 637</b>	<b>5 172</b>
dont	Banque	-3349	12 833	9 484	2263
	Clientèle	-6261	5075	-1185	1538
	Titres	235	235		245
	Assimilés à commissions	1103	1103		1125
<b>+ Revenus des titres à revenu variable</b>		<b>0</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>0</b>
dont	Titres		0	0	0
	Intérêt, revenus et produits assimilés	-9 610	19 309	9 699	5 172
<b>+/- Commissions</b>		<b>-217</b>	<b>931</b>	<b>714</b>	<b>706</b>
dont	Banque	-199	1	-198	-150
	Clientèle	0	147	146	186
	Titres	-17		0	0
	Engagements par signature	-2			
	Divers	0	784	784	671
<b>+/- Gains ou pertes op. des portef. de négociation</b>		<b>-131</b>	<b>173</b>	<b>42</b>	<b>175</b>
<b>+/- Gains ou pertes op. des portef. de placement et assimilés</b>		<b>-1433</b>	<b>2 267</b>	<b>834</b>	<b>-5 637</b>
<b>+ Autres produits et charges d'exploitation bancaire</b>			<b>20</b>	<b>20</b>	<b>19</b>
<b>TOTAL</b>		<b>-11 390</b>	<b>22 701</b>	<b>11 310</b>	<b>435</b>

A fin 2023, le PNB ressort en forte hausse : 11 310 milliers d'euros contre 435 milliers d'euros à fin 2022. Les principaux facteurs de cette variation sont principalement :

- Une hausse de 87% des produits nets d'intérêts et des produits assimilés (+4.527 K€)
- Des commissions stables (714 K€ contre 706 K€ en 2022)
- Une hausse des gains nets issus du portefeuille de placement et assimilés qui ressortent à +834 milliers d'euros contre -5 637 milliers d'euros à fin 2022. Les revenus sur titres de placement (+ 518 K€) et les étalements de primes et décotes sur titres (-326 K€) sont repris dans le poste : Intérêts, Revenus et produits assimilés.
- Les gains ou pertes sur opérations de négociation portent uniquement sur les opérations de change.



**RÉCAPITULATIF DU POSTE GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS**  
au 31.12.2023 (en milliers d'euros)

Intitulé	Charges	Produits	Montants nets 2023	Montants nets 2022
Plus ou moins value de cession sur titres de placement	-16	83	67	-2 841
Dotations et reprise de provisions sur titres de placement	-1 416	2 184	768	-2 795
Dotations et reprise de provisions sur titres de participations	0	43	43	0
<b>TOTAL</b>	<b>-1 433</b>	<b>2 310</b>	<b>877</b>	<b>-5 637</b>

## 18. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)	2023	2022
Salaires et traitements	6 554	4 077
Charges sociales	2 615	2 090
Intéressement et participation des salariés	37	38
Provisions nettes à caractères sociales	-2 635	158
Impôts, taxes et versements assimilés s/rémunérations	326	403
<b>Sous total charges de personnel</b>	<b>6 897</b>	<b>6 765</b>
Autres impôts et taxes	260	-113
Locations	5	3
Transports et déplacements	286	219
Autres services extérieurs	4 980	4 762
Charges refacturées	0	0
<b>Sous total autres charges d'exploitation</b>	<b>5 531</b>	<b>4 871</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 428</b>	<b>11 636</b>

- Les charges globales d'exploitation ressortent en hausse de 7% d'un exercice sur l'autre à 12,4 millions d'euros contre 11,6 millions d'euros l'an dernier.
- Les charges de personnel sont en hausse de 2% à 6,9 millions d'euros contre 6,8 millions d'euros l'an dernier. Elles comprennent les sommes versés au titre de litiges prud'homaux ou d'indemnités transactionnelles.
- La reprise de provisions à caractère social vient en diminution des montants versés au titre de la prime de détachement au départ d'un membre de la Direction Générale.
- Les autres charges d'exploitation ressortent en hausse de 14% à 5,5 millions d'euros contre 4,9 millions d'euros en 2022.
- Aucune charge à refacturer aux actionnaires n'a été comptabilisée cette année. Le solde du compte relatif aux charges à refacturer ressort à 218 K€ et reste dans l'attente d'un règlement.
- Pour 2023, les honoraires des commissaires aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes s'élèvent à 199 500 euros HT, en diminution par rapport à 2022.



## 19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

La dotation annuelle des amortissements et provisions des immobilisations est en baisse de 33% et ressort à 155 K€.

## 20. COÛT DU RISQUE

Les mouvements relatifs à la variation du coût du risque sont repris ci-après :

COÛT DU RISQUE (en milliers d'euros)	Charges	Produits	Montant Net 2023	Montant Net 2022
Créances Douteuses Banques	-4 150	3 791	-358	0
Créances Douteuses Clientèle	-2 790	538	-2 253	-2 397
Titres Douteux	-262	0	-262	
Engagements par signature				
Risques Pays	-290	626	335	-838
Autres risques et charges	0	137	137	0
Décote enregistrée sur créances restructurées		745	745	772
Dotations aux provisions sur titres de participations	-41		-41	0
Pertes sur créances irrécupérables	-258	0	-258	0
<b>TOTAL COÛT DU RISQUE</b>	<b>-7 790</b>	<b>5 837</b>	<b>-1 954</b>	<b>-2 464</b>

Le coût du risque enregistre cette année une dotation nette de provision de 1 954 K€ contre une reprise nette l'an dernier de 2 464 K€.

L'amortissement des décotes sur les créances restructurées a permis d'enregistrer un produit de 745 K€.

## 21. GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

RÉCAPITULATIF DES GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS au 31.12.2023 (en milliers d'euros)		
Titre	Montants nets 2023	Montants nets 2022
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>938</b>

Le montant de 2023 est dû à l'amortissement de la provision concernant les titres de placement transférés au cours de l'année 2023 en titres d'investissement. Le montant net de 2022 était relatif à la cession des titres d'AICHT.



## 22. ELÉMENTS EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel ressort positif à 8 K€

## 23. OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME

À la clôture de l'exercice, Il n'y avait pas d'opération à terme non dénouées.

## 24. SITUATION FISCALE DE LA BANQUE

Le revenu imposable pour 2023 est de : - 4 545 474 euros.

Le déficit reportable s'élève à : 41 204 200 euros.

## 25. RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE GESTION

Le montant global des rémunérations allouées, charges sociales incluses au titre de l'exercice, à l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction s'élève à 2 912 193 euros pour 2023.

## 26. PARTIES LIÉES

En 2023, les principales transactions avec les parties liées (actionnaires, mandataires, administrateurs) concernent notamment la rémunération des organes de direction (cf. § 25), certaines refacturations de frais aux actionnaires (cf. § 18), et certains engagements hors-bilan (cf. § 15).

## 27. EFFECTIF DE LA BANQUE BIA

En moyenne sur 2023, les effectifs de la Banque (hors DG et apprentis) sont répartis de la façon suivante :

MOYENNE 2023	NOMBRE
Cadre	31
Non cadre	6
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>
Hommes	14
Femmes	23
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>

The background of the page is a detailed architectural sketch in a reddish-brown color. It depicts a large, multi-story building with a complex facade, featuring numerous windows, arches, and a prominent central tower. The drawing style is a fine-line sketch, giving it a technical and artistic feel. A horizontal band of solid reddish-brown color runs across the middle of the page, serving as a backdrop for the title.

# RAPPORT DE GESTION



# RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le projet validé fin 2019 par les deux actionnaires de relance de l'activité, associé au changement de gouvernance intervenu en 2020, a été partiellement mis en oeuvre, il portera pleinement ses effets sur 2024.

De fait, le modèle d'activités a été reconduit ainsi que la politique prudente des risques :

- 4 Encadrement dans des limites soutenables du volume d'opérations sur le cœur de métier, le crédit documentaire ;
- 4 Diminution de l'activité de placement sur titres pour compte propre et remplacement des liquidités sur le marché interbancaire.

L'Assemblée générale extraordinaire réunie en janvier 2024 a par ailleurs acté la prolongation de la durée de vie de la Banque, pour une durée de 50 ans.

## I. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

En clôture, le total de bilan est en forte hausse d'un exercice sur l'autre +52% et ressort à 568.381 K€ contre 372.797 K€ à fin 2022.

Les opérations interbancaires représentent désormais environ 78% du total de bilan à l'actif. Le passif est constitué de dépôts des actionnaires et autres correspondants libyens et algériens, une partie correspondant à des actifs libyens gelés de 117 millions de dollars.

Ces fonds sont pour l'essentiel replacés sur le marché interbancaire ou sur des opérations de financement d'escompte de crédits documentaires.

### L'ACTIF

A la clôture de l'exercice, et dans un contexte de hausse des taux, on constate dans le détail les variations suivantes :

- Les liquidités placées auprès de l'institut d'émission français s'établissent à 4 millions d'euros.
- Les encours interbancaires, ressortent en hausse de 136% passant de 187 millions d'euros en 2022 à 441 millions d'euros en 2023.

- Les encours avec la clientèle ressortent en baisse à 99 millions d'euros à fin d'exercice contre 120 millions d'euros à fin 2022, soit une baisse de 17% d'une année sur l'autre.
- Les encours sur titres à revenu fixe ressortent en baisse de 6% à 19 millions d'euros à fin 2023 contre 20 millions d'euros à fin 2022. Les encours sur titres à revenu variable ressortent en baisse de 94% à 1 million d'euros à fin 2023 contre 19 millions d'euros à fin 2022. La BIA a cédé l'ensemble de ces OPCVM monétaires au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

### LE PASSIF

A la clôture de l'exercice, les principales variations sont les suivantes :

- Les dépôts interbancaires, constitués principalement de ressources en provenance des banques algériennes et libyennes s'inscrivent à 216 millions d'euros contre 65 millions d'euros à fin 2022, soit une hausse de 230%.
- Les ressources clientèle sont en hausse de 42% et ressortent à 223 millions d'euros contre 156 millions d'euros à fin 2022.
- Le niveau des provisions pour risques et charges ressort à 5 millions d'euros en 2023.

### HORS BILAN

A la clôture de l'exercice :

- Dans des volumes particulièrement faibles, les engagements par signature donnés ressortent stables d'un exercice sur l'autre :
  - Les engagements de financement diminuent de 42% sur ceux constatés à fin 2022, le niveau des encours ressort à 5 millions d'euros contre 4 millions d'euros l'an dernier.
  - Le niveau des engagements de garantie ressort à 188 millions d'euros contre 201 millions à fin 2022, soit une baisse de 6%.
- Les engagements par signature reçus sont en hausse de 94% et ressortent à 21 millions d'euros en 2023 contre 11 millions d'euros en 2022.



## II. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2023

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS (en milliers d'euros)	31.12.2023	31.12.2022	Evolution 2023 / 22
<b>TOTAL BILAN</b>	568 381	372 797	52,5%
Intérêt, revenus et produits assimilés	9 699	5 172	87,5%
Commissions	3 99	705	1,2%
Gains ou pertes sur opération des portefeuilles	876 643	(5 461)	116,1%
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	20	19	6,4%
<b>Produit net bancaire</b>	11 310	435	2501,7%
Charges de personnel	(6 897)	(6 765)	1,9%
Autres charges générales d'exploitation	(5 531)	(4 871)	13,6%
Dotations aux amortissements	(155)	(231)	-32,8%
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	(12 583)	(11 867)	6,0%
Résultat brut d'exploitation	(1 273)	(11 433)	88,9%
Coût du risque <sup>(1)</sup>	(1 954)	(2 464)	-20,7%
<b>Résultat d'exploitation</b>	(3 227)	(13 897)	76,8%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	43 112	938	
<b>Résultat courant avant impôt</b>	(3 183)	(12 959)	75,4%
Résultat exceptionnel	7 838	(192)	-104,1%
Impôts sur les bénéfices	(999)	0	
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0	
<b>RÉSULTAT NET</b>	(4 174)	(13 151)	68,3%

Le compte de résultat fait apparaître les principales évolutions suivantes :

La reprise de l'activité commerciale, la hausse de nos encours bilan et la hausse des taux a permis :

- Une hausse des produits nets d'intérêts de 88% (+4,5 M€)
- Une légère hausse des commissions +1,2% (+8 K€)
- Une hausse significative du poste gains ou pertes nets issus du portefeuille de placement qui ressortent à +876 milliers d'euros contre -5,5 millions d'euros à fin 2022, soit un différentiel de 6,3 millions d'euros.

### FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION :

- Les charges globales d'exploitation incluant les dotations aux amortissements ressortent en hausse de 6% d'un exercice sur l'autre à 12,6 millions d'euros contre 11,9 millions d'euros l'an dernier.
- Les charges de personnel sont en hausse de 1,9% à 6,9 millions d'euros contre 6,8 millions d'euros en 2022.
- Les autres charges d'exploitation ressortent en hausse de 14% à 5,5 millions d'euros contre 4,9 millions d'euros en 2022.



- Aucune charge refacturée aux actionnaires n'a été comptabilisée cette année. Le solde du compte relatif à la comptabilisation des charges refacturées depuis la mise en place de la convention ressort à 218 K€, qui reste dans l'attente d'un règlement.

L'application de la recommandation de l'ANC N°2013-02 relatif au traitement comptable des engagements de retraite et avantages similaires, a conduit la banque à procéder à une reprise aux provisions de 56K€ au titre des engagements de retraites.

- La dotation annuelle des amortissements et provisions des immobilisations ressort en baisse à 155 K€ contre 231 K€ en 2022.
- A fin 2023, le résultat brut d'exploitation ressort en perte de - 1,3 millions d'euros contre une perte de -11,4 millions l'an dernier.

Le coût du risque enregistre cette année une charge nette de provision de 2 millions d'euros contre une charge nette l'an dernier de 2.5 millions d'euros. L'amortissement des décotes sur les créances restructurées a permis d'enregistrer un produit de 745 milliers d'euros.

COÛT DU RISQUE (en milliers d'euros)	Charges	Produits	Montant Net
Créances Douteuses Banques	-4 150	3 791	-358
Créances Douteuses Clientèle	-2 790	537 539	-2 252
Titres Douteux	-261 500		-261 500
Engagements par signature			0
Risques Pays	-290 421	626	335 267 63
Autres risques et charges	0	137 176	137 176
Décote enregistrée sur créances restructurées		745	745
Dotations aux provisions sur titres de participations	-41 180		-41 180
Pertes sur créances irrécupérables	-257 532	0	-257 532
<b>TOTAL COÛT DU RISQUE</b>	<b>-7 790</b>	<b>5 836</b>	<b>-1 953</b>

De tous ces éléments, il ressort que le résultat courant avant impôt ressort négatif à -3,2 millions d'euros contre une perte de -13 millions d'euros fin 2022.



### III. ACTIVITÉ EN 2023

#### Impact guerre Ukraine

La banque BIA n'a pas d'opération commerciale avec la Russie ou l'Ukraine. La banque BIA est exposée à la Russie pour un montant nominal d'obligations de 2 M€ dans son portefeuille de placement. Ces obligations sont provisionnées à hauteur de 41% au 31/12/2023 au regard du risque estimée sur chaque ligne de titre.

#### Crédits documentaires

La rentabilité issue de l'activité des crédits documentaires est stable en 2023 par rapport à 2022, le volume d'affaires global ressort en hausse de 9%.

La BIA est contrainte par la réglementation à une limitation de ses engagements avec ses actionnaires. Grace à la mise en place d'un dépôt nanti de la part de la LFB fin 2023, le volume d'engagement avec les actionnaires devrait augmenter significativement en 2024.

#### Autres opérations internationales

Dans le prolongement de l'activité de crédit documentaire, la banque a toutefois maintenu des activités minimales, sur les axes suivants :

- Refinancement d'opérations documentaires ;
- Émissions de garanties de marché ;
- Avances sur cessions de produits documentaires ;
- Activité de correspondant banking ;
- Opérations de syndication dans le cadre d'opérations documentaires.

#### Activité crédits

La reprise de l'activité commerciale a permis la hausse de l'activité crédit, l'encours moyen global des crédits a augmenté de 37% en 2023, principalement sur des crédits exportations à court terme.

#### Activité Titres pour comptes propres

Dans le cadre de sa politique d'optimisation des excédents de trésorerie, la banque avait décidé de placer une partie de ces fonds sur des obligations souveraines et d'entreprises notées investment grade. La BIA au cours de l'année 2022 et 2023 a fortement diminué son portefeuille de placement et a replacé les liquidités obtenues sur le marché interbancaire bien plus rémunérateur du fait de l'augmentation des taux. L'activité sur le portefeuille actions a été arrêtée.

#### Activité de la trésorerie-change

L'année 2023 a été marquée par :

- Une hausse des taux en euros et dollars ;
- Une augmentation des liquidités disponibles suite à la diminution du portefeuille de placement,
- Une hausse des lignes de financement.

### IV. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de l'année 2019, des discussions intenses entre les deux actionnaires la Banque Extérieure d'Algérie et la Libyan Foreign Bank ont permis d'aboutir à un accord le 12 décembre 2019 en vue de relancer l'activité de la BIA et de mettre en place l'unicité d'une gouvernance qui renforce considérablement son efficience.

La mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance au cours de 2020 a permis de réaliser l'unicité de la direction de la banque. Le soutien financier permettant d'augmenter significativement les capacités d'engagements de la BIA s'est mis en place en fin d'année 2023 et devrait permettre d'atteindre les objectifs escomptés en 2024.

### V. MAÎTRISE DES RISQUES

#### Risque de crédit

La sélection du risque de crédit repose sur une expertise systématique des dossiers appuyée par un outil d'évaluation interne et les décisions d'octroi ou de renouvellement de prêt font l'objet d'une analyse indépendante par rapport aux entités opérationnelles.

Le dispositif de surveillance des risques qui accompagne le processus de décision de crédit s'organise autour des actions suivantes :

- Contrôle permanent des limites et examen des dépassements ;
- Analyse et stratification périodique des encours ;
- Revue trimestrielle des garanties et des provisions ;
- Examen régulier des créances sous alerte ;
- Suivi de la rentabilité des opérations de crédit.



### **Autres risques financiers**

En raison du périmètre restreint de l'activité de trésorerie-change (opérations pour compte propre), la banque se donne pour objectif principal de neutraliser systématiquement les risques de taux et de change.

S'agissant de la maîtrise des risques sur les titres, la Banque BIA possède un portefeuille qui se décompose en deux familles distinctes :

- D'une part, des titres émis par des États souverains à la suite de restructurations de dettes de banques résidant dans les pays correspondants et par des entreprises privées. Ces titres relèvent d'une gestion de type portefeuille de placement.
- D'autre part, la Banque possède des actifs de taux à moyen et long terme dont l'objectif est d'optimiser ses importantes liquidités, induites par ses fonds propres, à des conditions supérieures à celles proposées par l'activité interbancaire courante. Suivant les normes prudentielles en vigueur, ce portefeuille fait l'objet d'une évaluation régulière.

L'exposition au risque global de taux de la Banque reste faible ainsi que le confirment les outils de gestion ALM.



## VI. RATIOS PRUDENTIELS

### 1. RATIOS DE LIQUIDITÉ

A fin Décembre 2023, le ratio « LCR, Liquidity Coverage Ratio » ressort à 336% pour un minimum autorisé de 100%. Le NFSR « Net Stable Funding Ratio » ressort à 247%.

### 2. RELEVÉ DES GRANDS RISQUES

Au 31 Décembre 2023, les fonds propres règlementaires ressortent à 116 millions d'euros,

Au 31 décembre 2023, 18 contreparties ont été recensées dans l'état C28 pour lesquelles, les encours bruts représentent plus de 10% des fonds propres, dont 13 contreparties pour lesquelles les encours nets représentent plus de 10% des fonds propres.

### 3. FONDS PROPRES RÈGLEMENTAIRES

En conformité avec le Règlement d'exécution de la Commission européenne n°1423/2013 du 20 décembre 2013 définissant des normes techniques d'exécution relatives aux obligations d'information sur les fonds propres applicables aux établissements, la présente section porte sur :

- Le rapprochement des capitaux propres comptables avec les fonds propres prudentiels

Les informations détaillées sur les fonds propres règlementaires et les actifs pondérés en risque, y compris les ratios de fonds propres

#### 3.1 - Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels

MONTANT (en milliers d'euros)	2023	2022	Variation
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>115 830</b>	<b>119 990</b>	<b>-4 160</b>
<b>Capitaux propres comptables*</b>	<b>115 865</b>	<b>120 040</b>	<b>-4 175</b>
<i>  Instruments de capital versés</i>	<i>158 100</i>	<i>158 100</i>	<i>-</i>
<i>  Report à nouveau</i>	<i>-39 876</i>	<i>-26 725</i>	<i>-13 151</i>
<i>  Autres réserves</i>	<i>1 816</i>	<i>1 816</i>	<i>-</i>
<i>  Résultat déficitaire de l'année</i>	<i>-4 175</i>	<i>-13 151</i>	
<i>  Ajustements découlant de filtres prudentiels</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Autres ajustements</b>	<b>-36</b>	<b>-50</b>	<b>15</b>
<i>  Immobilisation incorporelles</i>	<i>-36</i>	<i>-50</i>	<i>15</i>
<i>  Autres déductions</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES (CE1 + AT1 + T2)</b>	<b>115 830</b>	<b>119 990</b>	<b>-4 160</b>

Le capital réglementaire de BIA s'élève à 115 830 K€ au 31 décembre 2023.



### 3.2 - Informations relatives aux fonds propres prudentiels et aux actifs pondérés en risque :

Le détail des fonds propres prudentiels et des ratios de fonds propres est présenté dans le tableau ci-dessous, à partir du format indiqué à l'annexe IV du Règlement d'exécution de la Commission européenne n°1423/2013 du 20 décembre 2013.

MONTANTS (en milliers d'euros)	2023	Informations
<b>Fonds propres de base CET1 : instruments et réserves</b>	<b>115,830</b>	
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	158 100	Capital souscrit
Bénéfices non distribués	-39 876	Report à nouveau 2023, incluant le résultat clos au 31 décembre 2022
Autres éléments du résultat global accumulé (et autres réserves)	1 816	Réserve légale
Résultat déficitaire de l'année	-4 175	Résultat déficitaire de l'année
<b>Fonds propres CET1 : ajustements réglementaires</b>	<b>-36</b>	
Immobilisations incorporelles	-36	Logiciels informatiques
<b>Fonds propres de base CET1</b>	<b>115 830</b>	
<b>Fonds propres AT1</b>	<b>-</b>	
<b>Fonds propres T2</b>	<b>-</b>	
<b>Total des fonds propres</b>	<b>115 830</b>	
<b>Total actifs pondérés</b>	<b>318 274</b>	Cf. détail ci-dessous
<b>Ratios de fonds propres</b>		
<b>Fonds propres CET1</b>	<b>36 39%</b>	
<b>Fonds propres T1</b>	<b>36 39%</b>	
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>36 39%</b>	

#### Focus sur les actifs pondérés en risque

MONTANTS (en milliers d'euros)	2023	2022	Variation
Risque de crédit	309 177	177 682	131 494
Risque de marché	1 133	3 569	-2 436
Risque opérationnel	7 964	4 946	3 018
<b>TOTAL DES ACTIFS PONDÉRÉS EN RISQUE</b>	<b>318 274</b>	<b>186 198</b>	<b>132 076</b>



L'activité de la banque BIA se concentre principalement sur l'activité de crédit documentaire.

Les actifs pondérés en risque sont donc très majoritairement concentrés sur le **risque de crédit**, calculés selon l'approche standard définie au Titre II / Chapitre 2 du Règlement CRR, soit **309.176 K€** à fin 2023.

A fin 2023, les actifs pondérés en risque au titre du risque de crédit portent principalement sur les classes d'actif de contrepartie suivantes :

- 19.043 K€ de créances envers les établissements ;
- 281.329 K€ de créances envers les entreprises ;
- 757 K€ de placements sous forme d'actions.

Par ailleurs, les actifs pondérés en risque au titre du **risque de marché** s'élèvent à **1.133 K€** à fin 2023 et correspondent exclusivement à du risque de change, calculé selon l'approche décrite aux articles 351 à 354 du Règlement CRR.

Enfin, les actifs pondérés en risque au titre du **risque opérationnel** atteignent **7.964 K€** à fin 2023, calculés selon l'approche élémentaire définie aux articles 315 et 316 du Règlement CRR.

**Ainsi, le ratio de fonds propres réglementaires de la banque BIA s'élève ainsi à 36.39% à fin 2023.**

Le ratio des fonds propres est largement supérieur au niveau réglementaire requis de 14%. Ce niveau élevé de fonds propres est la conséquence de la limitation réglementaire des engagements de la Banque BIA avec ses actionnaires (les principaux engagements avec les actionnaires sont des opérations de hors-bilan (crédits documentaires).

Le ratio réglementaire requis passe à 16% à compter de 2024.

#### 4. RATIO DE LEVIER

Au titre des exigences de communication financière relatives à la publication du ratio de levier, la Banque BIA respecte les modalités d'information détaillées dans le règlement d'exécution de la Commission européenne n°2016/200 du 15 février 2016 (Annexe I).

Etant donné la taille et l'absence de complexité du modèle d'affaires de la Banque BIA, des simplifications ont été apportées dans les deux tableaux présentés ci-dessous pour ne conserver que les informations pertinentes au regard de son activité.

Bien que le ratio de levier soit toujours à ce jour un ratio d'observation (pilier 2) et non une exigence contraignante incluse dans les exigences minimales mentionnées à l'article 92(1) du Règlement (UE) n°575/2013 du 26 juin 2013 (dit Règlement CRR), la Banque BIA calcule son ratio de levier à fréquence trimestrielle en se référant aux modalités de calcul du Règlement Délégué (UE) 2015/62 du 10 octobre 2014.

**A fin 2023, la Banque BIA affiche un ratio de levier à 16.7%**, autrement dit bien au-delà du pourcentage de 3% qui est la valeur-seuil de référence (Cf. point sur les fonds propres réglementaires).



#### 4.1 - Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier

MONTANTS (En milliers d'euros)	2023
1 - Total de l'actif selon les états financiers publiés	574 075
2 - Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	
3 - (Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 13, du règlement (UE) no 575/2013)	
4 - Ajustements pour instruments financiers dérivés	
5 - Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	
6 - Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	119 343
U-6a - (Ajustement pour expositions intragroupe exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) no 575/2013)	
EU-6b - (Ajustement pour expositions exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) no 575/2013)	
7 - Autres ajustements	-36
<b>8 - MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER</b>	<b>693 383</b>

#### 4.2 - Ratio de levier - déclaration commune

MONTANTS (en milliers d'euros)	2023
<b>EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTÉ DÉRIVÉS ET SFT)</b>	
1 - Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	574
2 - (Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	-36
<b>3 - Total des expositions au bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus)</b>	<b>574</b>
<b>AUTRES EXPOSITIONS DE HORS BILAN</b>	
17 - Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	119 343
18 - (Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	
<b>19 - Autres expositions de hors bilan</b>	<b>119 343</b>
<b>FONDS PROPRES ET MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE</b>	
20 - Fonds propres de catégorie 1	115 830
21 - Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	693 418
<b>RATIO DE LEVIER</b>	
<b>22 - Ratio de levier</b>	<b>16,70%</b>



## VII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

### 1- ARAB FINANCIAL SERVICES/Manama (BAHRAIN)

Cette société au capital de USD 128.000.000 bénéficie du statut de banque d'investissement. Notre participation est de 0,36% soit 463.700 USD.

La BIA n'a pas comptabilisé de dividende depuis 2018 sur ce dossier. La banque a procédé au regard de la situation de l'évolution de l'actif net de la société à l'enregistrement d'une dotation aux provisions de 41 K€.

## X. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

L'article L. 441-14 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-6.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

Les factures reçues des fournisseurs et prestataires sont traitées dès réception et payées en règle générale dans un délai de 1 mois.

Le solde des comptes fournisseurs ressort créditeur de 371 K€ à fin 2023 contre un solde créditeur 470 K€ à fin 2022.

RÉCAPITULATIF AU 31 DÉCEMBRE 2023 (en milliers d'euros)						
Intitulé	Calendrier					
	Sommes non échues	Sommes exigibles	< 30 jours	Entre 30 et 60 jours	Entre 60 et 90 jours	Plus de 90 jours
TOTAL GÉNÉRAL FACTURES	92	232	39	4	0	4

## XI. DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES :

Le conseil d'Administration rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

## XII. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant.

## XIII. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'Assemblée générale extraordinaire réunie en janvier 2024 a par ailleurs actée la prolongation de la durée de vie de la Banque, pour une durée de 50 ans.

## XIV. CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES ET DE PRÉSENTATION

Les comptes de l'exercice sont présentés selon le format découlant de l'application des dispositions du règlement ANC 2014-07.

## VIII. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne détient d'actions dans le capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2023.

## IX. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT AU SENS DE L'ARTICLE 39.4 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Néant.

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

Les comptes de l'exercice sont présentés selon le format découlant de l'application des dispositions du règlement ANC 2014-07.

En 2023, les sommes versées au titre des accords transactionnels dans le cadre de litiges prud'homaux ont été classés au niveau des frais de personnel alors qu'ils étaient précédemment portés en charges exceptionnelles.

## XV. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes de l'exercice 2023 sont arrêtés par le conseil d'Administration du 26 avril 2024.

Ils font ressortir une perte nette de 4.174.720,64 euros.

L'affectation de ce résultat est proposée de la façon suivante :

- 4.174.720,64 € sera porté en report à nouveau. Le solde débiteur du report à nouveau sera donc à 44.050.925,12 €.



## XVI. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Le tableau prévu à l'article R225-102 du code de commerce, faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, est présenté ci-après.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉE (en euros)					
Nature des indications	2019	2020	2021	2022	2023
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital Social appelé	158 100 000	10 540 000	158 100 000	10 540 000	158 100 000
Nombre d'actions émises	10 540 000	158 100 000	10 540 000	158 100 000	10 540 000
Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors-taxes	8 682 694	6 680 253	6 742 446	8 568 986	20 944 725
Résultat avant impôts, participation, amortissement et provisions	5 802 811	-5 829 575	-402 995	-16 707 665	-3 799 649
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés dûe sur l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, amortissement et provisions	972 947	-5 125 572	-3 100 049	-13 151 066	-4 174 721
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION</b>					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	0,55	-0,55	-0,04	-1,59	-0,36
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,09	-0,49	-0,29	-1,25	-0,40
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
<b>PERSONNEL</b>					
Nombre de salariés (DG inclus)	47	46	41	38	41
Montant de la masse salariale	4 513 334	3 636 596	4 174 714	4 076 844	6 553 625
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 215 565	2 095 464	2 137 853	2 089 897	2 614 802

## VII. JETONS DE PRÉSENCE

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice 2023.

## XVIII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

### Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société (cf. section XIX du rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).



## XIX. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

RRapport joint au rapport annuel de gestion (Section XIX du rapport de gestion) et présenté à l'Assemblée Générale des Actionnaires de 2024 en application des articles L 225-37 et L 225-68 du Code de commerce.

### Préambule

C'est l'ordonnance du 12 juillet 2017, prise en application de la loi Sapin 2 qui fait obligation au Conseil d'Administration (ou au Conseil de Surveillance) des SA et des SCA, **cotées ou non**, de présenter à compter de l'assemblée générale 2018, un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Le titre de la Banque BIA n'étant pas coté et la société ne faisant pas appel public à l'épargne - afin de conserver son indépendance - les dispositions qui lui incombent sont relativement limitées.

Pour la Banque BIA, **ce rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise sera publié** dans une section finale du rapport de gestion (section XIX).

En substance et au regard des nouvelles obligations édictées pour les SA non cotées, cette section, formalisée par le présent rapport, comprend **6 points** à savoir :

- 1. Le mode d'organisation de la gouvernance ;
- 2. La politique de rémunération ;
- 3. Les politiques de gestion des risques ;
- 4. La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- 5. Les conventions et engagements règlementés ;
- 6. Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital.

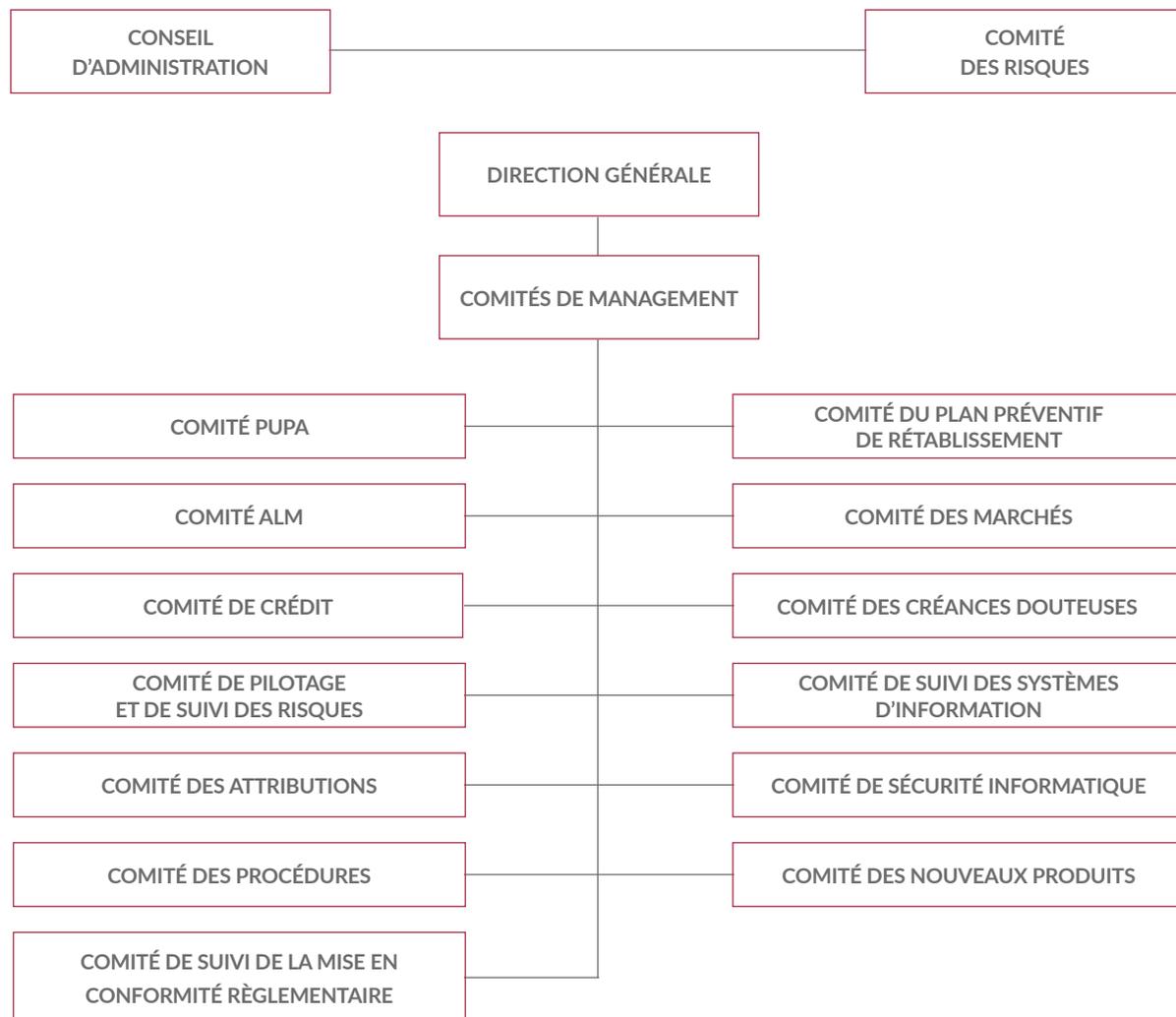
De fait, il s'agit du 7<sup>ème</sup> rapport établi et présenté dans ce cadre.

Le présent rapport, joint au rapport annuel de gestion de l'exercice 2023, est destiné aux assemblées d'approbation des comptes.



## 1. GOUVERNANCE

### 1.1. Présentation de l'organisation de la conduite des affaires et du pilotage des risques :





## 1.2. Mode de gouvernance :

Au titre du mode d'organisation de la Direction de la Banque, le Conseil d'Administration a décidé dans sa réunion du 21 février 2020 de procéder à la dissociation de la fonction de Président du Conseil d'Administration et de la fonction de Directeur Général.

## 1.3. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration :

Les règles de gouvernance d'entreprise que la Banque BIA met en œuvre sont celles fixées :

- par les statuts ;
- par les dispositions réglementaires ou règles édictées par les instances gouvernementales, l'ACPR et l'EBA (European Banking Authority).

Le gouvernement de la Banque BIA est assuré par les instances statutaires suivantes :

### 1) Le Conseil d'Administration :

*Composition :*

Il est composé de **six membres** proposés par les actionnaires. La durée du mandat des administrateurs est de trois ans au plus avec droit de rééligibilité.

*Fonctionnement :*

Aux termes des statuts, le Conseil est convoqué par tous moyens par le Président ou à la demande de la moitié des administrateurs.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au minimum deux fois par an.

Ce sont les statuts qui fixent les règles de la Présidence et des délibérations du Conseil d'Administration, ainsi que toute disposition à caractère réglementaire qui s'applique au fonctionnement de l'organe de contrôle et de surveillance que constitue le conseil.

En sus des instances statutaires, le Conseil d'Administration dispose d'un seul Comité spécialisé, le Comité des Risques.

Le Conseil d'Administration du 23 juin 2021 a décidé de mettre un terme au Comité d'Audit.

Au cours de l'année 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois.

Il a examiné notamment les comptes annuels, trimestriels, le budget, les questions de stratégie ainsi que les comptes rendus du Comité des Risques.

## 2) Les Comités spécialisés :

Suite à l'étude réalisée en 2021 sur la gouvernance, le Conseil d'Administration a décidé de prendre en charge les prérogatives assurées auparavant par le Comité d'Audit auprès du Conseil d'Administration. La banque n'est pas soumise à l'obligation d'avoir un Comité d'Audit.

La BIA dispose d'un Comité des Risques.

### - Le Comité des Risques :

Le Conseil d'Administration en date du 7 août 2020, a entériné la modification de la dénomination du Comité d'Audit en Comité des Risques, en conformité avec l'article 104 de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Composé de deux administrateurs, le Comité des Risques a pour missions principales d'examiner :

- le programme de travail de l'Audit interne ;
- les rapports périodiques d'activité de contrôle interne ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits internes et externes ;
- la cohérence des dispositifs de contrôle interne des systèmes de mesure des risques ;
- le reporting périodique sur les risques majeurs et les plans et mesures qui permettent de réduire ses risques ;
- le projet de rapport annuel sur le contrôle interne et la mesure et surveillance des risques ;
- le projet de Plan préventif de rétablissement ;
- les résultats des dispositifs de contrôle permanent ;
- les résultats de l'activité de la Conformité ;
- le reporting périodique sur la sécurité informatique.

Sont rapporteurs devant ce Comité :

- le responsable du Département des Risques ;
- le responsable du Département Conformité et juridique ;
- le responsable du Département Système d'information et Sécurité Informatique.

Peuvent participer aux réunions de ce comité le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en tant qu'observateurs à titre non permanent.

Au moins une fois par an, le Comité des Risques se réunit avec les trois rapporteurs susmentionnés en l'absence des membres de la Direction générale.

Le Comité des risques fait rapport de ses travaux au Conseil d'Administration.

Ce Comité s'est réuni 4 fois en 2023.



### 3) Bilan du fonctionnement des organes de gouvernance :

Il est à rappeler que la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance sus-évoquée a été réalisée en 2020 et a permis d'établir l'unicité de la Direction de la Banque.

Au total, sur l'exercice 2023, les séances du Conseil et des différents comités se sont tenues avec une parfaite assiduité des administrateurs.

#### 4) Comités de management :

Pour mettre en œuvre la stratégie de la Banque BIA, la Direction Générale a mis en place les Comités de management suivants :

1. le Comité du Plan préventif de rétablissement ;
2. le Comité ALM ;
3. le Comité des marchés ;
4. le Comité de crédit ;
5. le Comité des créances douteuses ;
6. le Comité de pilotage et de suivi des risques ;
7. le Comité de suivi des systèmes d'information ;
8. le Comité de sécurité informatique ;
9. le Comité des procédures ;
10. le Comité des nouveaux produits ;
11. le Comité des attributions ;
12. le Comité PUPA ;
13. le Comité de suivi de la mise en conformité réglementaire.

Au cours de l'exercice 2023, les réunions consacrées aux différents comités se sont établies à un total de 66.

## 2. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération est établie dans le respect des réglementations, et notamment de la Directive européenne 2013/36/UE du 26 juin 2013 (dénommée « CRD 4 ») et de sa transposition en France via l'Ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014.

La politique de rémunération de la Banque BIA est construite de manière à permettre une maîtrise des coûts.

Cette politique comprend un système de rémunération constitué de deux volets, à savoir une rémunération fixe et une rémunération variable :

- **La rémunération fixe** est déterminée individuellement et évolue en fonction de la progression des compétences de chaque collaborateur ;
- **La rémunération variable**, quant à elle, est calculée selon deux composantes, l'une de portée individuelle et l'autre de portée collective :
  - La rémunération variable à caractère individuel dépend de l'évaluation de la performance par le supérieur hiérarchique, elle est allouée sous forme de primes exceptionnelles ou de primes de fin d'année.

- La rémunération variable à caractère collectif vise à associer les collaborateurs à la performance collective de la Banque BIA et peut revêtir différentes formes.

Les primes et augmentations de salaires sont proposées par les responsables hiérarchiques en fonction de critères préétablis validés par la Direction Générale.

Concernant spécifiquement le Directeur Général de la Banque BIA et le Directeur Général Délégué, leurs rémunérations, primes et évolution salariale sont fixées par le Conseil d'Administration en conformité avec les dispositions réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est examinée annuellement par le Comité des risques et validée par le Conseil d'Administration en vue de sa transmission à l'autorité de tutelle conformément aux dispositions en la matière.

## 3. OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques de la Banque BIA présente le cadre général défini par la Direction Générale pour la mise en œuvre de la maîtrise des risques. Elle énonce les objectifs et les principes directeurs qui sont les fondements du dispositif de gestion des risques de la Banque.

Ces éléments s'appliquent à l'ensemble des activités et fonctions de la Banque BIA.

Elle est la base dans l'élaboration de la stratégie de maîtrise des risques notamment la définition de l'adéquation du Capital interne, l'adéquation de la liquidité interne et le plan préventif de rétablissement.

Elle est adaptée aux activités de la Banque. Elle est en cohérence avec la stratégie et s'appuie sur les analyses de risques internes et prend en compte l'environnement externe, tel que réglementaire ou conjoncturel.

Enfin, la Politique de gestion des risques est élaborée par le Département des Risques sous l'égide de la Direction Générale qui valide formellement le document.

Les risques déclinés dans la politique de gestion des risques et énumérés ci-après, sont sous le contrôle du Département des Risques :

1. Risque de crédit ;
2. Risque de contrepartie sur opérations de marché ;
3. Risque de marché ;
4. Risque opérationnel ;
5. Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB) ;
6. Risque de liquidité ;
7. Risque de règlement.

Les risques Informatiques et de conformité sont traités et suivis par les structures concernées.

La gestion et la surveillance des risques de la Banque BIA s'articule autour d'une structure de gouvernance caractérisée par la mise en place des différents comités tels qu'énumérés ci-dessus aux points 1.1 et 1.3.



#### 4. MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX OU DIRIGEANTS EFFECTIFS

##### MANDATS SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2023

###### **Monsieur Lazhar LATRECHE**

Directeur Général	Banque Extérieure d'Algérie / Alger
Président du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
Président du Conseil d'Administration	BAMIC
Membre du Conseil d'Administration	UBAF / Paris
Membre du Conseil d'Administration	British Arab Commercial Bank (BACB) / Londres
Membre du Conseil d'Administration	ARBIFT / Abu Dhabi

###### **Monsieur Zine Eddine BOUZIT**

Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	Algérie Clearing
Membre du Conseil d'Administration	COSIDER Construction

###### **Monsieur Mounir BELALA**

Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	Algerian Investment Fund (AIF)
Membre du Conseil d'Administration	NASHCO (National Shipping Company)

###### **Monsieur Naji Mohamed Issa BELGASEM**

Directeur du Département de la recherche et de la statistique	Banque centrale de Libye / Libye
Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
Membre de la Commission de la Politique Monétaire	Banque centrale de Libye / Libye
Membre du Comité d'Investissement	Banque centrale de Libye / Libye

###### **Monsieur Hani Alhmali Allafi IBRAHIM**

Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
------------------------------------	--------------------

###### **Mr Mohamed Gioma Miloud ALZARZOUR**

Membre du Conseil d'Administration	Banque BIA / Paris
Membre du Conseil d'Administration	Banque Commerciale du Niger / Niamey

###### **Monsieur Mustafa BEN KHALIFA**

Directeur Général	Banque BIA / Paris
Chairman	First Gulf Bank / Tripoli

###### **Monsieur Mohamed MEGRAD**

Directeur Général Délégué	Banque BIA / Paris
---------------------------	--------------------



## **5. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÈGLEMENTÉS**

Nous portons à votre connaissance qu'une convention soumise à l'article L. 225-38 du Code de Commerce avait été portée à la connaissance du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2012. Cette convention n'a pas donné lieu à prestation en 2023.

Nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

## **6. DÉLÉGATIONS POUR L'ÉVENTUALITÉ D'UNE AUGMENTATION DU CAPITAL**

Aux termes de l'article 8 des statuts de la Banque, le capital social peut, sur proposition du Conseil d'Administration, être augmenté par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, prise dans les conditions prévues à l'article 40 des statuts.

En 2023, aucune délégation n'a été accordée pour procéder à une augmentation de capital.



# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Decembre 2023

A l'Assemblée Générale de BANQUE BIA,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de BANQUE BIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 821-67 du code de commerce.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



### **Couverture du risque de crédit**

Les principes et méthodes comptables relatifs à la couverture du risque de crédit sont présentés dans les notes de l'annexe « 7-Créances et engagements de signature », « 8-Dépréciations sur encours », « 11-Provisions pour risques pays » et les incidences financières dans les notes « 6-Typologie des créances douteuses », « 12-Provisions pour risques et charges », « 20-Coût du risque » de la partie « Informations complémentaires aux comptes annuels ».Risk identified

### **Risque identifié**

Dans l'exercice de ses activités de prêt (opérations interbancaires et opérations avec la clientèle) et de crédit documentaire, BANQUE BIA est exposée au risque de crédit résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Elle constitue des dépréciations sur créances ainsi qu'une provision pour risque pays destinées à couvrir les risques de pertes. Celles-ci sont déterminées sur une base individuelle, à partir de paramètres réglementaires ou spécifiques ainsi que sur des paramètres tenant compte des situations macroéconomiques susceptibles d'affecter les portefeuilles de crédit sensibles. Ces dépréciations et provisions constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes annuels et font appel au jugement de la direction. Elles constituent pour ces raisons un point clé de l'audit.

### **Procédures d'audit mises en oeuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle interne et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions (et notamment à l'identification de l'assiette des créances et des engagements porteurs de risque), au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur une base individuelle.

Nos travaux ont notamment consisté en la réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses, du processus de revue de crédit et du dispositif de valorisation des garanties.

Par ailleurs, nous avons sélectionné un échantillon de prêts sur des critères de matérialité et de risques et avons réalisé une analyse contradictoire des montants des dépréciations et provisions comptabilisées.

### **SPECIFIC CHECKS**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme cela est indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, BANQUE BIA considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 du code de commerce.



## AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

### *Désignation des commissaires aux comptes*

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de BANQUE BIA par votre assemblée générale du 26 mai 2023 pour le cabinet BM&A et le cabinet Becouze. Au 31 décembre 2023, le cabinet BM&A et le cabinet Becouze étaient dans la 1<sup>ère</sup> année de leur mission.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### **Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 821-67 du code de commerce**

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L. 821-67 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-17 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 16 mai 2024  
Les Commissaires aux Comptes

**BECOUBE**

E. Dubail  
Associé

**BM&A**

Danièle Batude

Associé

Eric Seyvos



## Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société BANQUE BIA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application des articles L. 225-42 et L. 821-10 du Code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### **Nature et objectif :**

Convention de gage espèce

#### **Personnes concernées :**

- Lybian Foreign Bank, actionnaire de Banque BIA

#### **Modalités :**

En 2020, Lybian Foreign Bank et Banque BIA ont conclu un Accord de Garantie par lequel Lybian Foreign Bank s'engageait notamment à couvrir, sous conditions, certaines opérations de crédits au moyen d'un gage espèce au profit de Banque BIA.

En décembre 2023, les parties ont signé un avenant confirmant le montant de la garantie (220 MUSD), la rémunération du gage espèce au taux de 1,25 % plus LIBOR, les modalités de mise en oeuvre de la garantie, et Lybian Foreign Bank a procédé à un versement de 75 MUSD.

La convention cadre de 2020 n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'administration et n'a pas été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale. De même, l'avenant de 2023 n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'administration par symétrie avec ce qui a été fait par le passé.



## CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

### **Nature et objectif :**

Convention de prestations de services

### **Personnes concernées :**

Banque Extérieure d'Algérie, actionnaire de Banque BIA.

### **Modalités :**

A la suite de l'autorisation donnée par le Conseil d'administration le 31 octobre 2012, Banque BIA peut être amenée à rendre des services ou à effectuer des démarches dans l'intérêt de son actionnaire, Banque Extérieure d'Algérie, moyennant la refacturation du coût de ces prestations.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, cette convention n'a donné lieu à la comptabilisation d'aucune charge ni d'aucun produit.

Par ailleurs, au 31 décembre 2023, Banque BIA dispose d'une créance de 218 171 euros sur Banque Extérieure d'Algérie au titre de prestations rendues sur des exercices antérieurs enregistrées en produits sur les exercices concernés.

Fait à Paris, le 16 mai 2024  
Les Commissaires aux Comptes

**BECOUBE**

E. Dubail  
Associé

**BM&A**

Danièle Batude

Associé

Eric Seyvos



## Publication relative aux comptes bancaires inactifs au 31 décembre 2023

---

En application des articles L312-19, L312-20 et R312-21 du Code Monétaire et Financier, issus de la Loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et contrats d'assurance vie en déshérence (dite Loi Eckert) entrée en vigueur le 1er janvier 2016, les établissements financiers ont pour obligation de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

- Nombre de comptes inactifs ouverts dans nos livres au 31 Décembre 2023 : **2**
- Montant total des dépôts et avoirs inscrits sur ces comptes : **1 112,28€**
- Nombre de comptes dont les dépôts et avoirs ont été transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations au 31 décembre 2023 : **0**
- Montant total des dépôts et avoirs déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations au 31 décembre 2023 : **0€**



[www.bia-paris.fr](http://www.bia-paris.fr)

67, avenue Franklin-Roosevelt - 75008 Paris

Tél. : 33 (0)1 53 76 62 62 - Télécopieur : 33 (0)1 42 89 09 59 - Télex : 640,340 BIAFX - 644,030 BIAPA